



COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUIN 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 29

" " présents : 22 (étant constaté l'arrivée en cours de séance de M. PERNOT)

" " ayant donné pouvoir : 06

" " votants : 27 (rapport 1 et 2) – 28 (rapport 3 à 19)

Date de la convocation : 17 juin 2015

Date de l'affichage :

PRESENTS : M. SAILLARD, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, M. MATHIEU, Mme DELACROIX, M. GRENIER, M. PERNOT, Mme BENOIT, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme ROUSSEAU DAVID, M. VUILLEMIN, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME.

EXCUSES : Mme BAILLY (pouvoir donné à M. VUILLEMIN), M. BOUVET dit MARECHAL (pouvoir donné à Mme MARTIN), Mme MILLET (pouvoir donné à M. TISSOT), M. BERNARD (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ) , Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU), Mme JANIN (pouvoir donné à M. BONJOUR), M. DUPREZ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Benoit.

X X X

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 heures sous la présidence de M. Guy Saillard, Maire.

Mme Benoit est nommée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Nous allons ouvrir la séance.

La secrétaire de séance sera Madame Ghislaine Benoit.

Les excusés :

Madame Céline Janin, qui donne pouvoir à Sébastien Bonjour.

Clément Pernot, qui me donne pouvoir.

Serge Bouvet-Dit-Maréchal, qui donne pouvoir à Annelise Martin.

Patricia Seguin, qui donne pouvoir à Rahma Tbatou.

Arielle Bailly, qui donne pouvoir à Joël Vuillemin.

Laurence Millet, qui donne pouvoir à Pascal Tissot.

Antoine Bernard, qui donne pouvoir à David Dussouillez.

Il n'y a pas de pouvoir pour Jean-Louis Duprez ?

Mme Guichardière.- Il m'a dit qu'il passerait en mairie pour déposer le "pouvoir" qu'il me donnait.

M. le Maire.- On vérifiera s'il a bien fait un papier prouvant qu'il te donne pouvoir.

Remerciements et Communications Diverses

M. le Maire.- Nous avons quelques remerciements d'une classe de CM2 de l'école Jeanne d'Arc : "Nous vous remercions de nous avoir aidés financièrement pour notre voyage à Pierrefontaine-les-Varans. Grâce à vous, nous avons pu faire des activités comme du tir à l'arc, de la course d'orientation ou encore la visite des huskys. Cordialement."

Une deuxième classe de CM2, qui a fait la visite de la fromagerie en plus, et ils ont vu un élevage. Ils ont fait du tir à l'arc, de la course d'orientation.

Une autre classe de CM2 : "Merci à la mairie de financer une partie de notre voyage. Grâce à vous, nous avons pu faire de nombreuses activités sympathiques comme du tir à l'arc, la visite un élevage de huskys, etc.

Remerciements de l'école Jeanne d'arc en général, qui remercie pour les enfants.

Remerciements également de la Croix Rouge pour l'attribution de la subvention de fonctionnement qui était de 750 € qui avait donc été votée ici.

Voilà en ce qui concerne les remerciements.

Décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

M. le Maire.- Les droits de préemption ne prêtent pas à commentaire. C'est dans le cadre de la délégation, cela a été vu en commission d'urbanisme.

Adoption du procès-verbal de la séance du 28 mai 2015

M. le Maire.- Y a-t-il des commentaires sur le compte rendu du précédent Conseil municipal, celui du 28 mai ?

S'il n'y a pas de commentaire, je considère qu'il est adopté à l'unanimité. Merci.

PREMIERE COMMISSION : JEUNESSE EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION

1. Modification du tableau des effectifs

M. Dussouillez.- Merci Monsieur le Maire.

"Le tableau des effectifs reprend l'ensemble des emplois permanents créés ou modifiés pour les besoins des services de la commune.

Les modifications ou créations peuvent intervenir soit pour des raisons de promotion, soit pour des créations de service, soit pour régulariser des situations administratives. Dans ce dernier cas, il s'agit d'agents recrutés lors de départs à la retraite ou sur des remplacements d'agents titulaires indisponibles dont la situation ne peut être pérennisée dans l'immédiat au regard des exigences de bonne gestion.

Les mouvements ont été soumis aux membres de la commission Sécurité et Personnel réunis le 15 juin 2015 qui a rendu un avis favorable.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les créations, suppressions et modifications de poste suivantes sachant qu'elles sont nécessaires pour le bon fonctionnement des services et selon les dates indiquées :

	Date de modification	Grade actuel	proposition	Divers
Promotion, avancement				
Aubert Jean-Pierre	1 ^{er} janvier 2015	Attaché	Attaché Principal	Promotion retraite
Quittet Fabrice	1 ^{er} juillet 2015	Chef de service PM	Chef de service PM principal 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
Bernard Gérald	1 ^{er} juillet 2015	Animateur	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	Examen professionnel
Moindrot Gilles	1 ^{er} juillet 2015	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Avancement de grade
Vuillet A Ciles Didier	1 ^{er} juillet 2015	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Avancement de grade
Lambert Frédéric	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Avancement de grade
Faivre Jean-Michel	1 ^{er} novembre 2015	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{re} classe	Avancement de grade
Jaquier	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint	Adjoint technique	Avancement de grade

Christophe		technique 2 ^{ème} classe	1 ^{re} classe	
Greget Annie	1 ^{er} novembre 2015	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{re} classe	Avancement de grade
Pepe Christophe	1 ^{er} novembre 2015	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Adjoint technique 1 ^{er} classe	Avancement de grade
Parnet Jean- Marc	1 ^{er} juillet 2015	Agent de maîtrise principal	Technicien	Promotion interne
Lacroix Maryse	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Rédacteur territorial	Promotion interne
Modification de poste				
LACROIX Valentin	1 ^{er} juillet 2015	Attaché Principal	Attaché territorial	Départ de M. SIMON remplacement contractuel
SCHNEIDER Eloise	1 ^{er} septembre 2015	Rédacteur territorial à temps complet	Attaché Territorial à 4/35 ^e	Modification de poste
Pérennisation de poste				
FERREUX Mathieu	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire 100 %	
KLEIN Laurence	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Contractuel	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Titulaire 100 %	
JACQUES Annie	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Contractuel	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Titulaire 50 %	
YAHIOUI Kadda	1 ^{er} juillet 2015	Adjoint technique 2 ^{ème} classe contractuel	Adjoint technique 2 ^{ème} classe titulaire 100 %	
Suppression de poste pour départ à la retraite, mutation ou radiation des cadres				
BOVET Michel		Adjoint technique de 2 ^{ème} classe		1 ^{er} juillet 2015
VIENNET Béatrice		Adjoint technique 1 ^{re} classe		1 ^{er} mai 2015
NOIR Christian		Ingénieur territorial		20 avril 2015
TESSIER Patrick		Agent de maîtrise principal		1 ^{er} février 2015
SCHNEIDER Patrick		Agent de maîtrise		1 ^{er} janvier 2015
FARON Jean-Luc		Adjoint technique 2 ^{ème} classe <i>Agent en disponibilité</i>		1 ^{er} janvier 2015

M. le Maire.- Une petite précision. Eloïse Schneider s'occupera du magazine Champa'mag, puisque 4/35^e, ce n'est pas énorme. Au lieu de sous-traiter cette partie à l'extérieur, nous allons conserver Eloïse pour s'en occuper puisque c'est elle qui s'en occupait auparavant.

M. Dussouillez.- Elle s'occupera également du bulletin d'information de la Communauté de communes pour 4/35^e.

Nous avons également des suppressions de poste pour départ à la retraite, mutation ou radiation des cadres qui permettent de faire baisser la masse salariale.

Avez-vous des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

M. le Maire.- En ce qui concerne les pérennisations de poste, ce sont des personnes qui travaillent sur des postes spécifiques.

Certains peuvent se dire qu'on veut diminuer la masse salariale mais cela n'a rien à voir avec ceux que nous allons titulariser ce soir. Par exemple, Yahoui Kadda travaille au service technique depuis 7 ans, il est à la propriété. Monsieur Bovet partant en retraite, on le titularise. Il fait très bien son travail, on ne mettra donc personne à sa place. De toute façon, on n'a personne d'autre.

Annie Jacques est à la bibliothèque, on a besoin d'elle.

Laurence Klein, secrétaire au secrétariat général, remplace un départ en retraite.

Mathieu Ferreux, pareil, au service technique. Ce ne sont pas des postes en plus, ce sont des postes qui étaient existants et qui ne sont pas concernés par les économies qu'on va faire sur des non-remplacements.

Par contre, pour ceux qui sont en dessous : Faron Jean-Luc n'est plus là depuis longtemps, tout comme Schneider Patrick. Tessier Patrick vient de partir. Ce sont des économies, cela fait partie du plan pour tirer des économies.

Une autre précision concernant Jean-Pierre Aubert que j'ai reçu il y a quelque temps. On passe tous les postes des promotions aujourd'hui. Ce n'est pas pour autant qu'ils vont être nommés demain, c'est-à-dire que Jean-Pierre, par exemple, nous allons le nommer 6 mois avant son départ en retraite. Le jour où j'aurai sa demande de retraite, nous le passerons Attaché mais nous ouvrons le poste maintenant. Ensuite, c'est moi qui signerai les promotions quand ce sera le moment venu.

Ce sont des formulations administratives que nous faisons une fois par an, en sachant que, théoriquement, nous ne devrions pas mettre les noms. Nous les mettons pour plus de clarté, sinon il y a toujours quelqu'un, dans cette enceinte, qui demande des précisions.

Voilà pour les précisions que je voulais vous apporter. Il n'y a pas de vote.

2. Modification du régime indemnitaire

M. Dussouillez.- "Lors de la séance du Conseil municipal du 18 novembre 2014, les membres ont adopté les primes et indemnités pouvant être appliquées aux agents communaux.

Cette délibération doit être complétée afin de fixer les indemnités à verser pour les personnes participant à titre accessoire à un jury d'examen.

Auparavant, le décret n° 56-585 du 12 juin 1956 prévoyait une vacation fixée à 38,40 € Ce décret a été abrogé en 2010 et actuellement aucun nouveau texte n'a été adopté.

Il est donc nécessaire de prendre une délibération pour fixer la vacation des personnels participant au jury d'examen de fin d'année de l'école de musique et de danse de Champagnole.

Les membres de la commission personnel proposent de fixer cette vacation à 40 €

L'avis des membres du Conseil municipal est sollicité."

Ce sont les jurys qui viennent faire passer les examens à l'école de musique. Cela peut aussi bien être des gens de l'extérieur que nos agents, et cela peut durer aussi bien une heure que toute une journée, la vacation reste la même.

M. le Maire.- C'est obligatoire. Annelise m'a expliqué que c'était pour les changements de cycle. Pour passer d'une classe à l'autre, il n'y a pas forcément l'obligation d'avoir un jury. Par contre, il y a des cycles, comme dans toute école. A l'école de musique, quand on change de cycle, il y a obligatoirement un jury, il nous faut donc des personnes qualifiées pour cela.

M. Dussouillez.- Y a-t-il des questions ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

3. Vidéo Protection : présentation avant-projet et demande de subvention

M. Dussouillez.- "La Ville de Champagnole est engagée dans une politique active de lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance.

Cette politique équilibrée allie actions de prévention, de médiation mais également renforcement de la présence de la force publique sur le terrain, c'est ainsi dans ce cadre que le service de la Police Municipale s'est considérablement développé ces dernières années.

La vidéoprotection doit être considérée dans ce cadre comme un outil parmi d'autres et ne se substituera pas aux actions en cours.

C'est un outil nécessaire au service de la prévention et en renforcement de la sécurité des biens et des personnes. Il répond en outre à des conditions strictes d'emploi.

La vidéoprotection doit correspondre à des objectifs précis en fonction d'un diagnostic préalable et en cohérence avec l'ensemble des autres moyens déjà en œuvre. Un diagnostic local de sécurité avait été établi précédemment par la Gendarmerie Nationale.

Quinze sites d'implantation ont été identifiés, représentant une vingtaine de caméras.

L'opération sera menée en plusieurs tranches, sur 2 ou 3 années. L'année 2015 concernera le secteur du centre-ville.

Les études ont ensuite été réalisées par le cabinet Ingenis Consulting (21) et le projet a été validé par la Commission Sécurité le 3 juin 2015. Il sera présenté le 24 juin au Conseil municipal. Le dossier a également été déposé en Préfecture en vue d'obtenir l'autorisation administrative préalable d'une part, et une subvention au titre du FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) d'autre part.

Il est sollicité une subvention de l'Etat à hauteur de 30 % sur un montant de 122 982.50 € HT, montant comprenant les études et l'infrastructure primaire (système central, enregistreur...).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et la subvention sollicitée au titre du FIPD. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Lors de l'étude préalable, nous avons parcouru toute la ville avec le cabinet et le chef de la police pour identifier les lieux où devaient être implantées des caméras. Le résultat du diagnostic va donc vous être présenté, donc le projet de ce qui sera fait dans la première tranche.

M. Laithier.- Nous allons parcourir le schéma de vidéo-protection élaboré avec le cabinet Ingenis Consulting, spécialisé en la matière, schéma établi à la suite des préconisations de la municipalité, des différentes orientations des principes retenus.

Je vais partir du schéma global d'implantation des caméras et ensuite on verra plus en

détail la première tranche qui commence en 2015. Sur l'ensemble de la ville, une vingtaine de sites ont été identifiés. La plus grande densité de caméras se situe bien sûr sur le secteur du centre-ville, et après il y a des sites distants qui sont les entrées de ville : l'avenue Herriot, la rue Pichon, l'entrée Est Pontarlier, l'entrée Sud Genève et l'entrée Rue Progin (Cize-Ney). Ces caméras extérieures contrôlent les flux de circulation des entrées et sorties et permettent une lecture des plaques d'immatriculation. Par exemple, à la suite d'un délit de cambriolage qui a eu lieu dans un magasin de Champagnole, cela peut permettre ensuite des recoupements, on peut voir quelle sortie la voiture a utilisé. Ensuite, la gendarmerie fait des recoupements également avec d'autres villes disposant du même système. C'est l'aspect contrôle des flux de circulation qui n'a pas été identifié comme prioritaire pour cette première tranche. Il est toutefois intégré dans l'étude et dans le schéma global, notamment en matière de connexion des réseaux.

On va s'attacher maintenant à regarder de manière plus précise le centre-ville qui est l'objectif de la municipalité. On n'est pas dans le contrôle des flux de circulation mais dans l'objectif de protection des biens et des personnes.

Par rapport à ce projet et à cette première tranche, 7 sites ont été identifiés, ce qui représente 11 caméras. On va retrouver le centre-ville, de l'Oppidum à la fontaine blanche en passant par la place Camille Prost, la place du marché, la place de la mairie et puis toute l'avenue de la République, de la mairie-annexe jusqu'au bout, qui est couverte par plusieurs caméras. C'est pour cette raison qu'il y a 7 sites mais 11 caméras. Quand on reprend ensuite plus en détail chacune de ces caméras, on part du bas de l'avenue de la République, la caméra 8.1 qui se trouve sur le bâtiment à l'angle de l'Office du tourisme. Elle permet de visualiser la partie basse de la grande rue, notamment avec les commerces qui s'y trouvent, donc un angle de vision qui arrive, en gros, jusqu'à l'angle de la rue du Pavé.

On poursuit en montant la Grande rue avec une caméra qui serait en façade du bâtiment qui abrite la Trésorerie. On se trouve avec un angle de vue qui va, en gros, de chez Javaux jusqu'à la Banque Populaire, à peu près.

On continue de monter l'avenue et, cette fois, la caméra sera implantée de l'autre côté, elle serait au niveau du magasin Camara en façade, elle couvre toute cette partie de l'avenue.

La n° 4 se trouve toujours Avenue de la République, au niveau du n° 49, donc du salon de coiffure. Elle couvre une zone de part et d'autre.

Enfin, la n° 5, pour la partie haute de la grande rue, un peu avant le Technicien du Sport, pour couvrir la zone depuis le dessus de la rue du Pont de l'épée jusqu'à la fontaine blanche ou quasiment.

On revient sur l'hyper centre avec le secteur de la Place de la Mairie. La caméra serait dans l'angle Est, c'est-à-dire celui côté église. Elle couvre à la fois la Place du marché et la Place de la Mairie jusqu'à La Poste et également l'endroit où ne couvre pas la caméra qui se trouve vers la Trésorerie. Cette fois, on couvre également toute cette zone en plus de la place.

Cité Javel, la caméra serait dans l'angle Sud à l'endroit où on passe quand on entre dans le parking de la rue Leclerc, avec deux angles de vue, côté ancienne caserne des pompiers et côté mairie.

La place Camille Prost serait supervisée par une caméra installée sur un bâtiment communal, c'est un bâtiment Hôtel de ville, aujourd'hui école de musique. C'est un bâtiment assez haut qui nous permet ainsi de couvrir toute la place Camille Prost.

Je vous parlerai tout à l'heure des avantages que l'on a à être installé sur des bâtiments communaux.

Au niveau de l'Oppidum, la caméra serait sur la poutre de béton en façade, en dessous de la toiture. On couvre ainsi toute la zone du parvis et même avec la possibilité, que nous avons envisagée en commission, d'aller jusqu'aux anciens Bains-Douches qui est souvent un lieu de rassemblement.

Deux sites ont été ajoutés suite aux réflexions de la municipalité et de la commission sécurité lors des dernières réunions, le site du tennis club qui est un site où on a souvent eu des problèmes, soit de dégradations ou d'agressions, et encore assez récemment. On aurait là la

possibilité d'installer une caméra à l'entrée du bâtiment du tennis couvert qui nous permettra de couvrir la zone club-house, parking et rue. C'est à cet endroit que nous avons actuellement des problèmes, il serait ainsi sous vidéoprotection.

Un autre site a également été ajouté par la commission au niveau de l'espace associatif, donc l'Avenue Herriot, l'espace associatif avec Champa'Loisirs. La caméra serait à l'angle Nord, avec différents angles de vue qui permettent de couvrir tout l'espace extérieur. C'est aussi un lieu qui a subi plusieurs cambriolages ces dernières années.

Je vais vous montrer deux exemples. En effet, l'implantation des caméras est une chose mais, ensuite, il faut qu'elles soient connectées en réseau puisque la caméra ne fait que filmer. Ensuite, il faut rapatrier les données pour pouvoir éventuellement les utiliser. Si je prends l'exemple de la caméra qui est sur l'Office de tourisme, c'est la version "facile". C'est l'exemple de caméra qui ne coûte pas très cher, on est sur un bâtiment communal qui est relié au réseau communal de fibre optique. C'est un réseau qu'on a monté sur plusieurs années, qui part de la mairie-annexe, qui passe par la mairie, l'école-hôtel de ville, la cité Javel, les Bains-Douches, l'Oppidum, la crèche et qui va également, ensuite, à l'espace associatif et, maintenant, à la Communauté de communes. Chaque fois que c'est possible, on utilise ce réseau de fibre optique qui nous permet de rapatrier les données vers nos serveurs de stockage.

Un autre exemple avec l'Oppidum, la caméra serait implantée sur le fronton, sur la poutre béton. Vous avez à l'écran les différents angles de vue. C'est la caméra 2 avec laquelle nous avons plusieurs angles de vue pour couvrir un plus grand espace, vous avez les différents angles de vue. Ils ont tous été testés avec une nacelle à l'endroit précis de l'implantation de la caméra et avec une photo prise pour s'assurer qu'il n'y ait pas de gêne dans les angles de vision, en sachant qu'il faut le faire en version "été" quand il y a des feuilles sur les arbres. Si on le faisait en hiver, on pourrait ne pas avoir de gêne au mois décembre et en trouver au mois de mai. On l'a donc fait au printemps pour s'assurer de la bonne visibilité en toutes circonstances.

Là aussi, c'est un site raccordé au réseau fibre optique.

Par contre, on voyait tout à l'heure la zone des Tennis avec la caméra qui serait à l'entrée du bâtiment. Ce sont des cas plus difficiles, et on verra tout à l'heure que c'est plus coûteux également. On voit ici les quatre angles de vue possibles. Dans ces cas-là, pour des bâtiments qui ne sont pas raccordés ou pas raccordables au réseau de fibre optique, on fait un pont-radio, on utilise une liaison radio depuis ce bâtiment et, dans ce cas, jusqu'à la Communauté de communes qui n'est pas très loin, une centaine de mètres, comme les radios FM, jusqu'à un bâtiment sur lequel on a du réseau, ce qui est le cas de la Communauté de communes. C'est le deuxième type de liaison, quand on n'est pas en fibre optique, on crée un pont-radio.

Pour les caméras sur les entrées de ville qui sont distantes, c'est à chaque fois ce type de liaison qui sera réalisé. Ce qui est forcément plus coûteux et ce qu'on n'utilise pas lorsqu'une infrastructure réseau existe.

Le principe est de récupérer, via un pont-radio puis ensuite une liaison fibre optique, toutes les données sur des serveurs de stockage. Comme vous le savez, tout ce qui est informatique, réseau, télécom est mutualisé avec la Communauté de communes, donc tous les serveurs de stockage sont dans un local du nouveau bâtiment de la Communauté de communes. Un serveur dédié serait donc ajouté dans le local actuel. Ce local serait en plus sécurisé au niveau de la porte par un digicode ou une serrure électronique, ce qui n'est pas encore le cas.

Ensuite, en termes techniques, on a les serveurs de stockage avec un enregistrement de l'ensemble des images qui arrivent, images qui sont conservées pendant 10 jours, qui peuvent ensuite être visualisées sur requête de la justice, du procureur, ou de la gendarmerie. Seules des personnes désignées à l'avance dans le dossier déposé à la préfecture peuvent avoir accès à ces images. Dans notre cas, c'est le maire ou le premier adjoint et le chef de la police, au niveau de la ville, sinon il peut y avoir des personnes de la gendarmerie.

Le poste de visualisation est indépendant de la zone de stockage des données, de la même manière que tous nos services, aujourd'hui, travaillent en réseau sur des données qui sont stockées sur les serveurs de la communauté de communes. De la même manière, le poste de

visualisation ne serait pas au niveau de la Communauté de communes mais au niveau du bureau du chef de la police.

En termes financiers, on a une première enveloppe "infrastructure technique" qui permet de faire fonctionner l'ensemble du système, c'est ce qui est constitué par tout ce qui est enregistreurs, onduleurs, les baies informatiques, sécurisation du local technique, PC de visualisation. L'ensemble de ces données représente quasiment 40 000 €, c'est une estimation qui devrait être assez juste. Donc environ 40 000 € pour cette infrastructure technique qui est constituée pour pouvoir accueillir d'autres sites dans le futur. Là, on a 7 sites identifiés dans un premier temps, 11 par la suite avec les entrées de ville. Si d'autres secteurs nécessitaient de faire l'objet d'une vidéoprotection, ils pourraient sans problème être ajoutés sans que nous ayons à modifier cette base technique.

Nous avons un chiffrage par caméra, on voit des différences qui vont du simple au double. Par exemple, la caméra 8.1 dont je disais que c'était typiquement celle qui coûtait peu cher puisque nous disposons de l'alimentation électrique et du réseau. C'est celle qui est sur l'Office du tourisme. On est sur une estimation à 3 700 €. Par contre, on en a à plus de 7 000 €, notamment celles du haut de la Grande rue où il faut à la fois l'alimentation électrique et ensuite amener la fibre optique pour pouvoir connecter ces caméras.

Vous avez le détail financier des caméras n° 9 à 15. On voit également qu'il y a des différences entre la caméra 9 qui est celle de l'Oppidum et celle du Tennis où on a la liaison radio, elle coûte donc tout de suite un peu plus cher.

Au global, pour cette première tranche, quand on ajoute les études préalables, l'infrastructure et les sites, on est sur une estimation à 122 000 €HT. C'est sur cette base qu'il est proposé de déposer une demande de subvention au titre du FIPD, subvention de l'Etat qu'on espère à hauteur de 40 000 €

En parallèle de cette subvention, un dossier d'autorisation préfectorale est déposé en préfecture sur l'ensemble du projet, pas que sur la première tranche. Cela fait suite à une réglementation particulière. Les collectivités sont autorisées à déployer ces systèmes de vidéoprotection mais ils sont strictement encadrés par une loi de 1995 et différents décrets, un dossier est déposé en préfecture, étudié, il y a l'avis de la gendarmerie et ensuite cela part dans une commission départementale avant qu'un arrêté soit pris pour nous autoriser à déployer le système. Ceci prend un certain temps, c'est en cours. Dès qu'on disposera de l'autorisation préfectorale, le déploiement de la première caméra pourra intervenir avec, en premier lieu, le secteur de la Place de la mairie, Avenue de la République.

M. Dussouillez.- Ce qu'on peut ajouter sur la Rue de la République, c'est que ce qui sera filmé sera la partie basse, juste au niveau des commerces puisque toutes les parties d'habitation seront floutées, donc les parties hautes.

M. Laithier.- Par exemple, pour la caméra implantée vers le Trésor Public, vers Camara, on filme la rue. Par contre, on ne peut pas filmer à hauteur des fenêtres et du premier étage. Cela fait partie des mesures de protection.

Je vais vous montrer le synoptique réseau, en sachant qu'on ne distingue pas bien les couleurs. Il s'agit de l'ensemble des caméras, donc des types de liaisons, pour la Communauté de communes, l'espace associatif et tout le centre-ville, on utilise la fibre optique. Ensuite, tous les sites extérieurs sont avec des ponts-radios. C'est le schéma global qui pourrait connaître des évolutions. On a par exemple parlé en commission de sécurité du site du complexe sportif, le nouveau complexe des Louaitaux avec le stade et la piscine, qui pourrait également faire l'objet d'un ajout plus tard.

M. Dussouillez.- Le centre social des Pléiades en passant devant l'école Jules Ferry.

M. Laitier.- Tout à fait, ce sont les deux sites identifiés par la commission comme

pouvant un jour être concernés.

M. Dussouillez.- Il y aura peut-être des évolutions avec plus ou moins de caméras puisque là, nous nous en sommes tenus au budget que nous avons inscrit sur 2015, qui était de 120 000 €

M. Laitier.- Et nous n'avons pas encore le chiffre précis de la subvention qui sera obtenue. On la connaîtra à la rentrée de septembre. L'infrastructure technique primaire est obligatoire. Pour la pose des caméras, le marché public sera conçu par tranches avec, en gros, une tranche ferme et des tranches optionnelles ou conditionnelles, ce qui nous permettra d'avancer en fonction du budget et des subventions.

M. le Maire.- Oui, donc de rester dans le budget.

M. Dussouillez.- Au niveau échéance, avant la fin de l'année, la première tranche devrait être opérationnelle.

M. Cusenier.- L'appel d'offres sera lancé quand ?

M. Laitier.- Dans quelques jours.

M. Dussouillez.- Avez-vous des questions ?

M. Leng.- Ce n'est pas une question mais une position par rapport à cela. Je suis bien entendu pour la liberté du citoyen dans ses déplacements, les caméras de surveillance ne me plaisent donc pas vraiment.

M. Dussouillez.- C'est de "protection" et pas de surveillance.

M. Leng.- Oui, le fait d'être filmé au centre-ville ne nous plaît pas et ne plaît pas aux concitoyens de Champagnole. D'autre part, je suis plus pour la partie médiation, pédagogie que de développer la protection de la surveillance. Au niveau économies, nous sommes dans une période difficile au niveau financier, vous le dites assez souvent. Il faut savoir que des études ont été faites au niveau des caméras de surveillance et un rapport demandé par le Sénateur Placé montre le coût exorbitant de la vidéosurveillance en France. Il y en a pour qui c'est encore pire, en Grande Bretagne ou en Italie. Je ne pense pas que ce soit la voie à suivre.

D'autre part, ces études montrent le manque d'efficacité de ces caméras. Elles ont un effet dissuasif mais qui ne semble pas faire peur à beaucoup de délinquants, c'est ce qui est écrit dans l'un des rapports. Je pense que cela déplace le problème. En plus, à l'intérieur de Champagnole, je pense qu'il y a moyen de trouver des solutions pour diminuer la délinquance.

S'il y a une chose que je suis prêt à entendre, c'est au niveau des caméras placées à l'entrée des villes, c'est une solution qui nous semble acceptable. Sur le reste, pour les déplacements que l'on fait en centre-ville, je n'ai pas envie d'être suivi par le maire, même si je n'ai rien contre lui, ou son premier adjoint. Je n'ai pas envie que l'on voit mes déplacements au centre-ville et je pense que beaucoup de nos concitoyens sont dans la même position que moi.

M. Laithier.- Techniquement, ce n'est pas la solution qui est prévue. Il n'y a pas un centre de supervision, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un opérateur, policier ou pas, qui sera derrière les caméras. C'est simplement un enregistrement des images avec la possibilité d'être vues, sur réquisition de la justice, seulement par quelques personnes habilitées. Il n'y a personne derrière les écrans.

M. le Maire.- Je comprends la remarque de Stéphane. Ce que je tiens à ajouter, c'est que quand on voit le trafic de drogue qui se fait sur la terrasse, en sachant que ce lieu est fermé maintenant, il ne sert strictement à rien de faire de la prévention ou de l'éducation, ils sont bien au-delà de cela. Il y a un moment où on est obligé d'en arriver à la répression. Les services publics ne le font pas, j'ai eu une explication à ce sujet avec Madame la Procureur de la République. Puisque l'Etat ne fait pas ce qu'il a à faire, on va les informer qu'ils sont filmés, et je vous garantis que les trafics de drogue vont bouger d'ici. On ne peut plus admettre cela !

M. Leng.- Ils vont effectivement bouger d'ici. Cela va déplacer le problème, ils iront ailleurs, où il n'y a pas de caméra.

M. le Maire.- Ils iront ailleurs et ils ne seront plus aux vues de tout le monde, à faire leur *business* sur la Place de la mairie.

M. Leng.- Ils feront leur *business* ailleurs, toujours à Champagnole mais dans des coins plus discrets.

M. le Maire.- Ils ne le feront plus devant tous les gamins ou toutes les personnes qui passent dans la rue, ce qui sera déjà une bonne chose.

M. Leng.- Si vous êtes prêt à dépenser autant pour cela !

M. le Maire.- Ce sont des choses que je ne peux pas tolérer.

M. Leng.- Moi non plus, je ne le tolère pas.

M. le Maire.- En sachant qu'on ne va pas endiguer le trafic de drogue à Champagnole, c'est évident, mais il ne se fera plus là-devant.

M. Dussouillez.- Ce n'est pas une surprise puisque c'était dans notre programme durant la campagne de l'élection municipale de l'année dernière.

Mme Bador.- Il y a d'autres endroits où, l'été, les services viennent surveiller un peu les quartiers. Pourquoi ne met-on pas également des caméras à ces endroits ?

M. Dussouillez.- Ce sera une prochaine tranche.

M. le Maire.- Pour l'instant, nous n'en avons pas les moyens.

Mme Bador.- C'est peut-être plus important là que sur le centre-ville, mais après, je ne sais pas, je ne connais pas les trafics de drogue en ville.

M. le Maire.- Nous n'en avons pas les moyens financiers cette année. On va déjà mettre sous vidéoprotection les principaux édifices municipaux, le centre commercial de Champagnole, la rue principale. On ne peut pas tout faire à la fois. Après, faut-il mettre des caméras partout dans Champagnole ? C'est un autre débat.

Mme Bador.- Comme ce sont des endroits sensibles où l'on fait intervenir des personnes, cela pourrait justement être des endroits prioritaires.

M. le Maire.- Il y aura aussi des panneaux dans chaque partie de la ville indiquant "Ville sous vidéoprotection". On va l'annoncer ! Et je serai content de l'annoncer.

M. Dussouillez.- Vous êtes déjà filmés quand vous allez faire vos courses.

M. le Maire.- Vous êtes filmés lorsque vous êtes au distri-banque. Vous allez toujours retirer de l'argent pour autant !

M. Binda.- Est-ce que cela ne dérangera pas pour les décorations de fin d'année ?

M. le Maire.- Ce sera fait en conséquence.

M. Dussouillez.- Y a-t-il d'autres interrogations avant que nous passions au vote ?

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ce projet et la subvention sollicitée au titre du FIPD et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des votes contre ? Un vote contre (Stéphane Leng)

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

QUATRIEME COMMISSION : AFFAIRES SPORTIVES

4. Demandes de subventions Joyeuse Pétanque Champagnolaise

M. Tissot.- "La commission affaires sportives propose au Conseil municipal d'accorder les subventions suivantes à l'association La Joyeuse Pétanque :

Après discussion, les membres de la commission sont favorables à l'octroi d'une subvention de 20 % versée par la commune conditionnant un subventionnement à hauteur de 20 % par le Conseil départemental, pour l'achat de 10 tables et de 20 bancs.

Cette subvention s'élève à 366 €

L'association La Joyeuse Pétanque a également sollicité l'aide de la Ville pour l'organisation du concours de pétanque qui s'est tenu lors la Fête de Champagnole.

La Ville s'étant engagée à soutenir ce concours, une subvention de 400 € ainsi que la mise à disposition de coupes ont été proposés."

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

5. Convention Tour de l'Avenir

M. Tissot.- "Après des réunions de préparation avec l'organisateur, il est prévu que la Ville de Champagnole accueille l'épreuve cycliste du « Tour de l'Avenir », et plus

précisément le départ de l'étape « CHAMPAGNOLE – TOURNUS », le mardi 25 août 2015.

Cette course cycliste, créée en 1961, réunit vingt équipes du monde entier et les meilleurs coureurs de moins de 23 ans. Considérée comme un véritable Tour de France pour les jeunes, certains des plus grands noms du cyclisme s'y sont illustrés à leurs débuts.

La société A.S.O. (Amaury Sport Organisation) a délégué l'organisation à l'association Alpes Vélo, basée en Haute-Savoie.

Une convention établit les obligations incombant à chacune des parties en termes techniques et de communication.

La participation financière de la ville à verser à Alpes Vélo est fixée à 5 000 €

Il est précisé que le Conseil départemental du Jura participe également à cet événement à hauteur de 5 000 €

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention entre la Ville de Champagnole et « Alpes Vélo » pour l'organisation du Tour de l'Avenir."

Vous avez aussi le programme du Tour de l'avenir qui aura lieu du 22 au 29 août.

Qui est contre ?

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

M. Dussouillez.- Nous serons ville "départ".

M. le Maire.- C'est une grosse manifestation, il y a Bernard Hinault et c'est la même organisation, avec Amaury Sport Organisation, que le Tour de France.

M. Tissot.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

CINQUIEME COMMISSION : URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE

6. Convention avec l'Office de tourisme

M. le Maire.- "Par délibération en date du 29 juin 2005, le Conseil municipal avait approuvé la précédente convention concernant l'occupation par l'Office de Tourisme de locaux dans le bâtiment communal situé 26 rue Baronne Delort.

A présent, l'Office de Tourisme est confronté à un problème de normes pour conserver son titre et son classement et il est nécessaire d'étendre les surfaces mises à disposition. Après plusieurs discussions, il est proposé que l'occupation porte sur une surface totale de 133 m², à savoir : 119 m² au rez-de-chaussée, locaux actuels + anciens bureaux de la Police Municipale et sanitaires ; 14 m² de bureau au 1^{er} étage.

Comme auparavant, cette occupation est prévue à titre gracieux. Les charges font l'objet annuellement d'une répartition entre les occupants. Toutefois, bénéficiant d'un Point Information sur son territoire, la Ville de Champagnole verse à l'Office de Tourisme une participation forfaitaire de 2 000 € après paiement des charges.

La nouvelle convention doit être conclue pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2015 renouvelable par tacite reconduction.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la nouvelle convention entre la Ville de Champagnole et l'Office de Tourisme Jura Monts Rivières, selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

L'Office de tourisme n'a pas de cabinet de toilettes dans ses locaux. Leur surface n'est pas assez importante pour cela. Ils vont donc être déclassés et ne seront même plus qualifiés d'Office de Tourisme. Nous en avons discuté avec eux. Nous avons le local du bas. Il n'était pas dans mon optique de l'agrandir, ne voulant surtout pas alourdir les charges.

Les autres années, nous avions une participation forfaitaire de 2 000 € Ils ont pour, à peu près, 2 300 € de charges, comprenant le chauffage, etc. En fait, ils ne nous donnaient donc que 300 €. Là, on conserve cette subvention parce que nous avons un point sur la ville de 2 000 €, c'est-à-dire qu'ils vont augmenter leurs charges puisque c'est eux qui vont payer le chauffage et l'électrique sur les locaux qu'ils reprennent. Ils vont donc payer la différence entre les 2 000 € et la totalité des frais, ce qui ne va pas nous alourdir nos factures de chauffage, d'éclairage ou d'eau. Ceci afin qu'ils puissent conserver leur appellation d'Office de Tourisme.

Y a-t-il des questions ? Ai-je été clair ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

7. Convention avec la CCPHJ

M. le Maire.- "La Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura – représentée ici par son Président - est sollicitée par plusieurs associations en lien avec ses compétences. Afin de répondre à cette demande, il est proposé de louer à la Communauté de communes le bâtiment communal situé 2 rue de l'Égalité.

La location est prévue pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Il est établi un loyer mensuel de 1 000 €, indexé sur l'indice INSEE de référence des loyers. Toutes les charges seront assumées par la Communauté de communes.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention à conclure entre la Ville de Champagnole et la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut-Jura selon les conditions énoncées.

Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Ceci a déjà été approuvé par la Communauté de communes, pas sans mal puisqu'il y a eu des questions insinuant que la commune de Champagnole voulait faire payer par la communauté de communes. Ce à quoi j'ai répondu que si d'autres communes voulaient le prendre, qu'elles le prennent puisque ce n'est pas avec 1 000 € que nous allons nous enrichir. Cela a finalement été voté par la Communauté de communes et je vous demande de le voter. Les 1 000 € vont couvrir quelques frais, d'autant qu'il faut que nous changions la chaudière.

Monsieur le Président de la Communauté de communes.

M. Pernot.- C'est pour répondre à des structures à vocation économique qui souhaitent s'installer sur la ville. Il y a le Fablab qui est train de se développer, qui est né il y a quelques années à l'initiative de l'ancien maire du Pasquier et qui, aujourd'hui, est sous la responsabilité d'Alain Gicquaire. Il était logé dans l'enceinte du lycée mais ce n'est plus suffisant maintenant

qu'il se développe. Ce n'est peut-être qu'une phase intermédiaire mais toujours est-il qu'ils ont ce besoin.

Parallèlement, il y a l'association Jouef 39 qui recherche également un local, sachant que la Communauté de communes aura sûrement un projet à porter avec eux l'année prochaine, donc en 2016, il était naturel que l'on essaie également de leur donner les moyens d'un hébergement acceptable.

Il y aura aussi et sûrement une agence économique qui concernera l'ensemble du territoire, que j'espère voir portée par des élus et des industriels du territoire. Là aussi, il faudra un bureau. Le local est adapté. On devrait donc le remplir assez rapidement et assez facilement d'associations et de structures à vocation économique.

Voilà pourquoi on le loue et si la Communauté de communes louait, pour son utilité propre, 2 000 € ce bâtiment il y a quelques années, je remercie la Ville de Champagnole d'avoir fait un effort substantiel pour nous proposer une location à seulement 1 000 € mais aussi pour accueillir des associations champagnolaises. L'un dans l'autre, c'est un jeu équilibré où tout le monde devrait s'y retrouver. Je remercie donc Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Il n'y a pas de quoi, Monsieur le Président !

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

8. Prolongation opération façades

M. le Maire.- "Par délibération en date du 11 février 2013, le Conseil municipal avait approuvé la relance d'une Opération Façades. Pour rappel, cela consiste à inciter les propriétaires d'immeubles au cœur de ville à réaliser le ravalement des façades, la commune accordant une subvention après les travaux.

Depuis cette relance en 2013, une vingtaine de façades ont été traitées, et une dizaine de contacts sont en cours.

Considérant le bon impact de cette politique, et après avis favorable de la Commission Urbanisme et Développement Durable, il est proposé au Conseil municipal de prolonger cette opération pour une durée de 3 ans, les autres conditions demeurent inchangées."

Vous avez le plan du périmètre avec du bleu, du rouge et de l'orange. Pour sa durée, c'est jusqu'au 1^{er} juillet 2018. Sachant que tout est vu avec Jura Habitat et, pour les secteurs concernés par le secteur classé, les couleurs ont été vues et déjà approuvées par Monsieur Jean, architecte des bâtiments de France, à l'origine du projet.

Ces personnes contactent Jura Habitat, ils font le projet avec eux et tout passe, tout est approuvé, il n'y a aucun souci dans le choix des couleurs.

A la dernière page, vous avez le type de subventions qu'on accorde :

- 15 €/ m² pour des travaux simples peinture de finition jusqu'à une classification 14.

- 18 € pour des travaux plus complets.

C'est pour les 100 premiers mètres carrés. Vous avez le système de calcul, au-delà de 100 m², on passe à 7,50 € et, au-delà de 200 m², ce n'est plus que 5 €. Ce qui fait que les grandes façades ne paient pas une fortune mais c'est tout de même relativement intéressant pour eux.

Celui qui a une petite façade peut être subventionné jusqu'à presque 50 %. Plus la façade est grande, plus le pourcentage est petit du fait de notre tarif qui diminue en fonction de la surface.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

9. Eclairage public ; demande de subvention au SIDEC

M. le Maire.- On passe cette subvention tous les ans.

"Une subvention peut être allouée par le SIDEC aux communes urbaines à hauteur de 20 % du montant des travaux d'éclairage public réalisés au cours de l'année 2015.

Cette subvention est néanmoins plafonnée. Pour Champagnole, le montant maximum de la subvention est de 6 300 €

Une convention fixe les conditions d'attribution de cette subvention. Le versement s'effectuera en fin d'année sur la base de la justification des factures acquittées.

La Commission Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable dans sa séance du 15 juin 2015.

Il est demandé au Conseil municipal de solliciter une subvention de 20 % du SIDEC dans le cadre du programme d'éclairage public, d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires."

C'est tous les ans, on a droit à une petite subvention du SIDEC de 6 300 € mais on fait des réfections pour beaucoup plus que cela. C'est pour cette raison que notre facture d'électricité n'augmente pas au niveau de l'éclairage public. Nous n'allons pas passer à côté de cette subvention.

Y a-t-il des questions ?

Qui votre contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

10. Rapport annuel : service de distribution de l'eau potable

M. le Maire.- Je vous propose d'aller à la deuxième page 6 où il y a l'essentiel de l'année. Il y a deux rapports, celui de Véolia et celui de Monsieur Bozellec, le cabinet de surveillance Bac Conseils. Vous avez les chiffres du service, c'est important : 8 443 habitants desservis, 4 133 abonnés, deux réservoirs, 102 km de réseau, 100 % de conformité microbiologique, ce qui est important. Rendement de réseau : 77 %, nous en reparlerons, sachant que, l'an dernier, il était à 71 %. Avec 77 % de rendement de réseau, pour la distribution d'eau potable, c'est quelque chose qu'on commence à qualifier de très bon. Les exigences de l'Etat sont de l'ordre de 60 à 70 %, nous sommes à 77 %. Nous sommes donc bien au-delà des exigences de

l'Etat.

Je vous propose d'aller au chapitre 2 "performances" et, après, la page 12 : "L'efficacité de la production de distribution d'eau potable". Vous voyez les volumes achetés, il s'agit de la source de la Papeterie. Si on prend 2010, il y avait 722 m³, en 2011 il n'y avait pas beaucoup, je ne sais pas pourquoi. En 2012, on a baissé et, en 2014, on est à 652 789 achetés et 634 000 de distribués, c'est le volume de la distribution.

On a aussi d'autres services d'eau potable vendus, commune de Ney, commune de Cize qui sont branchées également sur notre réseau. Vous voyez qu'on a utilisé beaucoup moins d'eau l'an dernier du fait de notre rendement.

Ensuite, je vous propose d'aller à la page 18 où vous avez l'évolution des rendements : 69 % en 2010. On avait baissé en 2012 à 67 %, c'était dû à l'hiver 2011-2012 qui avait été très froid. Des canalisations avaient gelé dans la rue des Jeux, entre autres, ainsi que dans plusieurs quartiers de Champagnole. Le gel a entraîné des mouvements de terrain qui ont fait péter des canalisations. Il nous a fallu 2 ans pour remonter à 77 %. Sachant que ces 77 % sont obtenus également suite à une sectorisation, c'est-à-dire que, par endroits, on a des compteurs par secteurs. Si, la nuit, alors qu'il ne devrait y avoir quasiment pas d'eau de tirée, il y a un endroit qui consomme de l'eau, c'est qu'il y a une fuite. Au lieu de chercher partout dans Champagnole, on sait déjà à peu près dans quel coin est la fuite. Ce qui permet d'intervenir beaucoup plus facilement et de cibler les équipes de réparation.

Maintenant, je vous propose d'aller à la page 23 où vous trouvez les évolutions de la qualité de l'eau. En microbiologie, on est tous conformes. Toutefois, en physico-chimie, on a un prélèvement qui n'a pas été bon. Il s'agit de la turbidité, c'est-à-dire qu'après un gros orage l'eau est trouble, ce qui ne change en rien sa qualité.

Ensuite, vous avez le patrimoine de l'eau de service, à la page 28. Je parlais tout à l'heure de 100 000 km, mais c'était y compris le transport qui vient depuis la source de la Papeterie, puisqu'on a deux canalisations qui viennent jusqu'au réservoir de la Cude. En distribution, en kilomètres, on a 60,990 km, ce qui n'est pas rien. Vous avez tous les chiffres, je ne vais pas les énumérer.

Nombre de compteurs : 4 845. Une chose importante : il y a eu énormément de renouvellements de compteurs en 2014, c'est en bas de la page 29. Ils ont tout intérêt à mettre des compteurs neufs car plus les compteurs sont modernes, plus ils tournent, c'est-à-dire qu'un vieux compteur ne voit pas s'il y a une petite fuite d'eau dans la maison. Un compteur moderne voit tout. Si un robinet coule juste avec un filet d'eau parce qu'un joint est usé, un vieux compteur ne le voit pas alors qu'un nouveau compteur le voit. Il y a donc un effort tout particulier de fait sur les compteurs.

Normalement, un compteur s'amortit en 15 ans. A-t-on l'âge moyen de nos compteurs ? Cela doit être aux alentours de 6/7 ans aux vues du graphique.

Je vous propose de revenir au début, page 11. Vous avez le prix du service public de l'eau. On travaille sur le tableau Véolia qui est en toute conformité avec les tableaux de Bac Conseils. On part toujours sur une consommation de 120 m³ qui est la référence nationale. On est hors délégataire. On a l'abonnement de 32,7 € qui passe, au 1^{er} janvier, à 32,22 €. Si on part sur 120 m³ cela fait 73,36 € en 2014 et 73,70 €. Vous avez en dessous la part de la collectivité, nous n'avons pas de part fixe mais une part variable, ce qui fera 24,70 € car nous n'avons pas voté l'augmentation. Nous n'avons d'ailleurs pas voté d'augmentation depuis très longtemps.

Ensuite, il y a la taxe de l'Agence de l'eau. Vous avez une première taxe de préservation des ressources en eau qui passe de 9,60 à 11,16. Ce n'est pas beaucoup mais cela fait 16,25 d'augmentation. Ensuite, les organismes publics, donc à nouveau l'Agence de l'eau, pour la lutte contre la pollution, celle-ci est un peu plus conséquente. Après, on en arrive à un prix hors taxes parce qu'on repaie la TVA sur les taxes. Le prix va donc passer de 1,52 à 1,55. Ce qui n'est pas de la faute de la commune puisqu'elle a mis 0 % d'augmentation. Pour la part du délégataire, il y a une augmentation de 0,46 % qui est contractuelle du fait de leur marché.

La principale augmentation (3 cts d'euros) concerne les taxes de l'Agence de l'eau.

Y a-t-il des commentaires ?

Le rapport de Monsieur Bozellec est en tout point identique, il a vérifié la facturation.

Vous avez à la fin toutes les analyses du laboratoire départemental qui sont conformes.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme Ramé.- Si on avait été au régime municipal, on n'aurait pas eu ces dépenses de l'Agence de l'eau ?

M. le Maire.- Bien sûr que si ! Cela n'a rien à voir. L'Agence de l'eau n'est pas Véolia. Véolia est un organisme d'Etat. Sur la totalité de la France, ils prennent 0,29 m³ d'eau. Vous voyez la manne d'argent que cela fait au niveau national.

M. Grenier.- 50 m³ par an et par personne.

M. le Maire.- Ils prennent, en gros, 15 € par Français. Et on a du mal, maintenant, à avoir des subventions pour l'assainissement, puisqu'ils sont plutôt sur l'eau, car ils mettent le paquet sur la Corse et je ne sais plus quel autre département, ce n'est pas chez nous.

M. Mathieu.- Je ferai juste une remarque pour exprimer mon ressenti. Je trouve que, maintenant, la dégustation de l'eau de Champagnole est souvent une dégustation de chlore, c'est-à-dire d'eau de javel. Ce qui n'était pas le cas il y a 15 ou 20 ans où nous avions une grande qualité d'eau qui, en goût, était absolument neutre.

Ceci dit, cela n'enlève rien à la validité des rapports parce que, au niveau biologique, je ne doute pas qu'elle ait toutes les qualités qui conviennent. Mais, au niveau du ressenti, je trouve que c'est moins bien. C'est un avis personnel.

Mme Ramé.- Je suis d'accord avec toi.

M. le Maire.- Véolia ne peut pas se permettre de risques. Nous avons eu un souci il y a quelques années, vous vous en rappelez, il a fallu distribuer de l'eau. Maintenant, en France, il n'y a plus "*on ne savait pas sinon on ne l'aurait pas bu*", etc. Sachant qu'une nouvelle chloration se fait parce qu'au fil du déplacement de l'eau, donc au fil du temps, le chlore disparaît dans l'eau. Il y a donc une chloration qui se refait au niveau du réservoir de la Cude. Il faut que l'eau arrive potable à ceux qui sont le plus loin du réservoir. Plus vous habitez loin du réservoir, moins l'eau sentira le chlore parce que, au fil du temps, le chlore disparaît. Ceux qui habitent près du réservoir ont une eau qui sent plus le chlore que les autres. Après, on est plus ou moins sensible à cette odeur.

De toute façon, Véolia ne prendra pas le risque de vendre de l'eau "pourrie" à certains endroits. L'explication, c'est qu'ils ne veulent pas prendre de risques.

M. Laithier.- Véolia ne veut pas prendre de risques mais, en fait, c'est même une exigence de l'autorité sanitaire, l'Agence Régionale de Santé, qui est garante de la qualité de l'eau distribuée en France. C'est une exigence de l'ARS de renforcer le taux de chlore et d'avoir un taux minimum de 0,1 sur l'ensemble du réseau, en tout point que l'on soit sur l'ensemble du réseau pour éviter tout risque bactériologique. C'est donc à une exigence de l'ARS, autorité sanitaire, que répond l'exploitant Véolia.

M. le Maire.- Donc vous stockez l'eau dans une bassine et vous la buvez trois jours après. Ainsi, elle ne sentira plus le chlore.

Y a-t-il d'autres questions concernant le rapport sur l'eau ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

11. Vente de garages Place de l'Amitié

M. le Maire.- "La Ville de Champagnole achèvera prochainement les travaux de construction de 22 garages Place de l'Amitié, à l'arrière de la rue Clemenceau.

Certains seront loués mais une grande partie va faire l'objet d'une cession."

Nous avons 12 demandes pour l'instant alors que nous n'avons pas encore fait la publicité.

"Formellement, il est nécessaire d'établir un état descriptif de division parcellaire (par le géomètre) et un règlement de copropriété."

En fait, on va vendre des lots.

"Concernant le prix de vente, et après avis de la commission Urbanisme et Développement Durable, il est proposé un prix de 11 000 € Hors Taxes pour les garages de moindre volume – c'est-à-dire ceux qui sont seuls, en fond de parcelle, qui n'ont qu'un pan de toit, et de 12 000 € Hors Taxes pour les garages présentant un volume plus important (toit en deux pans), qui peuvent donc servir de sous-pente pour stocker du matériel, auxquels s'ajouteront les lois d'usage et les taxes en vigueur.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'établissement de l'état descriptif de division parcellaire et d'un règlement de copropriété d'une part, le prix de vente d'autre part. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

On était parti plutôt sur 12 ou 13 000 € TTC parce que quand on vend une maison, il n'y a pas de taxes dessus. Sauf que là, c'est du neuf, donc l'Etat prend des taxes. Toutefois, on va regarder la différence parce que l'on va récupérer les taxes sur nos fournitures. Normalement, une ville n'est pas assujettie à la TVA, mais comme on vend hors taxes, l'Etat va nous redonner les taxes des fournitures que nous avons achetées. On a donc calculé le coût de revient qui est de l'ordre de 130 000 €, on a retiré la part main-d'œuvre qui est toujours hors taxes. Il n'y a pas de taxes sur les salaires. Ensuite, on a pris toutes les fournitures ou location de matériel pour avoir un prix hors taxes. Cela va donc rapporter la même chose à la ville que si nous avions vendu 12 000 € et 13 000 € sans tenir compte de cette TVA.

En fait, ce n'est pas un cadeau, ce sera même un bénéfice pour la ville. Comme c'est du neuf, on est obligé de vendre hors taxes pour les personnes qui vont acheter, ce qui fera des garages au prix du marché d'un garage.

On a déjà 12 demandes d'achat sans avoir fait de publicité, en sachant qu'on en a 22.

M. Grenier.- Je n'ai pas compris l'histoire des lots.

M. le Maire.- On va vendre des lots, on ne va pas s'amuser à faire des divisions de parcelles par garage car, ensuite, resterait le problème de copropriété sur les espaces communs, etc. Pour ne pas être embêté avec cela, on va vendre par lot, donc l'emplacement du garage. On ne sera donc pas obligé de faire un document d'arpentage par garage, on vend un lot.

M. Grenier.- On m'a posé une question dans le cas où une association se rendrait acquéreur d'un de ces garages. Est-ce qu'on part sur le même type de raisonnement que lorsqu'on

achète des caves ou du matériel pour une association ?

M. le Maire.- Non. Pour l'instant, nos finances ne nous le permettent pas. L'association a-t-elle déjà des subventions ?

M. Grenier.- Sans doute.

M. Tissot.- Quel est le coût des garages en totalité ?

M. le Maire.- A peu près 160 000 € Je n'ai pas encore le coût exact car nous n'avons pas encore la réponse au dernier appel d'offres lorsque nous l'avons fait.

M. Tissot.- Combien y a-t-il de lots ?

M. le Maire.- 22. C'était 177 000 et on a enlevé 17 000 € de TVA. Donc 160 000 € de prix de revient et un potentiel de vente de 11 000 multipliés par 9 plus 13 multipliés par 12 000.

M. Dussouillez.- Ce qui devrait financer la démolition de la MJC.

M. le Maire.- Par la suite, on va faire la publicité de ces garages et on verra si ces 22 garages sont suffisants pour équiper le coin ou s'il faut en faire plus. Nous verrons si nous avons des demandes de location ou d'achat supplémentaires. Pour l'instant, je ne sais pas. Parce que nous avons encore du potentiel et la proposition est de démolir la MJC, sachant qu'un jour il faudra la démolir puisqu'on n'en fera jamais rien telle qu'elle est (pur amiante).

M. Vuillermoz.- Si j'ai bien compris, on a beaucoup de demandes par rapport au nombre de garages.

M. le Maire.- Ce n'est pas sûr.

M. Vuillermoz.- Vous avez dit qu'il y avait déjà 12 demandes.

M. le Maire.- Oui, les gens ont vu la construction des garages. Pour l'instant, il y en a 22 et nous avons 12 demandes d'achat. On n'a donc pas à se creuser la tête avec des tirages au sort. Les 12 premières demandes seront déjà servies.

M. Vuillermoz.- Une personne a-t-elle le droit d'en demander deux ?

M. le Maire.- Pourquoi pas, si elle a deux voitures. On est là pour rentabiliser. Nous n'allons pas demander à ceux qui vont acheter ce qu'ils vont en faire. Par contre, si quelqu'un en achète 10, on va se poser des questions. S'il veut en acheter 10 et que nous n'avons pas d'autres acquéreurs, pourquoi se priverait-on de 120 000 € de rentrées ? Il faut se poser les bonnes questions. Mais ce n'est pas le cas, on ne va donc pas jouer à se faire peur !

On avait discuté également des tarifs de location, mais je ne les retrouve pas. On avait dit que les tarifs de location, pour les plus petits, donc s'ils ne sont pas vendus, seraient de 45 € par mois et de 50 € pour les plus grands. Il n'y a pas de TVA. C'est moi qui signerai l'arrêté.

Y a-t-il d'autres questions ?

Ces garages ont été entièrement réalisés en régie, sauf les enduits, la pose des portes, la charpente. Les terrassements et la maçonnerie ont été faits en régie.

Monsieur le Président ?

M. Pernot.- Il est vrai que ce projet a été initié avec pour objectif de dégager, avec la vente ou la location, puisqu'il est possible de transformer cette location en remboursement d'annuités, suffisamment de résultats pour pouvoir détruire la MJC. Je crois qu'il faut garder cette priorité, même si on peut être tenté, dans cette période difficile, d'affecter cet argent à d'autres utilités. Il faut être vigilant à ce qu'on garde cet objectif parce que si on trouve une place nette ici, on peut envisager, peut-être avec des opérateurs immobiliers qui viendraient sur le coin, pas forcément pour faire du logement puisqu'on sait qu'ici ce n'est pratiquement plus possible, mais des aménagements commerciaux, et puis surtout l'aménagement du parking attendu par tous les commerçants du bout de la rue. Je crois qu'il faut se fixer comme priorité d'éliminer ce bâtiment de la MJC, quitte à envisager d'autres constructions de garages sur le secteur puisque nous avons encore du foncier disponible sur cet espace.

M. le Maire.- Tout à fait. On a d'ailleurs un projet d'aménagement global qui avait été finalisé par les services techniques où on a un parking en bout de cette parcelle, contre la rue Clemenceau, en gros l'ancienne cour de la MJC, qui serait raccordé directement sur la rue Clemenceau afin de desservir les commerces du haut de la rue Clemenceau. C'est prévu, nous allons démolir ce bâtiment.

Ces garages ont été montés principalement par deux contractuels municipaux. Les deux salaires ont donc été rentabilisés.

Y a-t-il d'autres questions concernant ces garages ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

12. Vente de terrains

M. le Maire.- "1 – Vente à Monsieur Boivin et Madame Cooper

Monsieur Cyril Boivin et Madame Nadège Cooper ont acquis il y a 3 ans un terrain à l'extrémité du lotissement En Champagne, rue des Sablières, et ils y ont édifié une maison individuelle. Juste après cette propriété, la Ville de Champagnole a ensuite aménagé le lotissement Les Gravières. Mais il est également demeuré un espace libre de 425 m², parcelle BD n° 744."

C'est entre leur parcelle et le chemin piéton. Il s'agit d'une parcelle dont on ne fera jamais rien.

"Suite à leur demande, il est proposé de céder ce terrain à Monsieur Boivin et Madame Cooper au prix de 39,00 €HT le m², soit un prix identique au terrain principal ; ce prix est légèrement supérieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 35,00 €HT le m².

2 – Lotissement Les Gravières

Dans sa précédente séance, le Conseil municipal a approuvé la vente des lots n° 9 et n° 10 à Monsieur Orkun Bahadur.

Or, une modification doit intervenir. Monsieur Bahadur achète bien lui-même le lot n° 9, mais le lot n° 10, qui était pour un investissement, sera finalement acheté directement par Benoit Buzzoni.

Il convient donc d'annuler la décision de cession du lot n° 10 à Monsieur Bahadur et d'approuver sa cession à Monsieur Buzzoni au prix de 27,00 € HT le m² (conforme à l'évaluation du service des Domaines, auquel s'ajoutera la TVA au taux en vigueur).

3 – Lotissement Les Louitiaux

La Ville de Champagnole a procédé aux travaux de viabilisation des 10 parcelles du lotissement Les Louaitaux. Il convient de se prononcer sur la cession des premiers lots de ce lotissement :

Lots	Acquéreurs	Surface
2	M. et Mme Abdellah Lemrabet	954 m ²
5	M. et Mme Monir El Khalki	907 m ²
7	M. et Mme Bouchta Et Touiti	1 004 m ²
8	M. Et Mme El Himdi	896 m ²

Conformément à la délibération du 19 février 2015, le prix de vente est de 40,00 €HT le m², prix qui sera appliqué à la surface définitive après établissement du document d'arpentage. Ce prix est légèrement inférieur à l'évaluation du service des Domaines qui s'établit à 46,00 € HT le m². Il convient de passer outre cet avis, considérant l'intérêt public de cette opération et la politique de l'habitat de la ville qui vise à présenter une offre attractive en vue d'accueillir de nouveaux ménages.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ces cessions de terrain selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Dans ce marché de travaux, il n'y a pas que le lotissement, il y a également la voie piétonne qui a été construite pour aller du lycée à la plaine de jeux, donc quelques petits ponts sur le Bief de Barlay avec le cheminement. C'était la condition afin que la Région verse la subvention pour la plaine de jeux. Ils ont pris la totalité, c'est moins cher.

Je vous propose de passer outre l'avis des Domaines et de vendre à 40 €le mètre carré, ce qui a déjà été voté. Il s'agit des lots 2, 5, 7 et 8.

Y a-t-il des questions ? Pas de question.

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

SIXIEME COMMISSION : AFFAIRES GENERALES

13. Attribution de subventions

Mme Delacroix.- "Lors de la commission du 3 juin 2015, les membres de la commission ont émis un avis favorable à l'attribution d'une subvention aux deux associations suivantes :

- 200 € au Souvenir Français afin de lui permettre de remplir, entre autres, ses missions de conservation de la mémoire des 630 « Morts pour la France » et d'entretien des tombes et des monuments élevés à leur mémoire. Pour cette année 2015, les objectifs sont de restaurer trois tombes et de financer un voyage de mémoire pour les élèves du PEV.

- 200 € à la Société Protectrice des Animaux afin de lui permettre de remplir,

entre autres, ses missions d'adoption des animaux abandonnés et en sortie de fourrière.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'émettre un avis."

Qui eux contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

DIXIEME COMMISSION : JEUNESSE ET EVENEMENTIEL

14. Attribution de subvention pour la course de voiture à pédales

M. Grenier. - "L'Association Team Haut-Doubs sollicite la Ville de Champagnole pour organiser une 4^{ème} édition de course de voitures à pédales.

Cette course est prévue le dimanche 30 août 2015 de 13 h 30 à 18 heures. Elle nécessite la mise en place d'un circuit au centre-ville, fermé à la circulation, selon les mêmes modalités d'organisation que lors de la première édition en 2012.

Le règlement de la course prévoit trois types de prix. La voiture qui fait le plus grand nombre de tours est déclarée vainqueur de la catégorie « Vitesse ». Parallèlement, un jury, composé de cinq personnes, note l'esthétique des voitures et des pilotes. La voiture ayant obtenu le plus de points est déclarée vainqueur de la catégorie « Look ». Après avoir fait le total des points « Look » et du classement « Vitesse » (1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc.), la voiture qui obtient le plus petit total est déclarée vainqueur du « combiné ».

La participation financière de la Ville de Champagnole s'établit à 800 € Cette somme comprend l'inscription sur un calendrier officiel ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. Elle est attribuée à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales dans le cadre d'un contrat d'organisation.

Ce contrat inclut le versement par la Ville d'une prime de 85 € par voiture engagée (maximum de 30 voitures) qui est financée par des sponsors locaux.

La commission Jeunesse Événementiel réunie le mardi 16 juin 2015 est favorable à l'organisation d'une nouvelle édition de course de voitures à pédales dans les conditions fixées ci-dessus.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser :

- le versement d'une somme de 800 € à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales pour l'organisation d'une épreuve le dimanche 30 août 2015.
- l'octroi d'une prime de 85 € par voiture engagée."

M. le Maire. - Est-ce que c'est groupé avec une course à Arbois ou Poligny ?

M. Dussouillez. - Avec Foucherans.

M. le Maire. - Parce que 85 € par voiture, c'est qu'il y a des sponsors. Ils sont sponsorisés 85 € d'un côté et 85 € de l'autre, ce qui leur permet de payer leur déplacement parce qu'il y a beaucoup de Bretons. Cette course attire plus de 2 000 personnes, c'est devenu un événement peut-être pas majeur mais important de la ville. C'est le gros événement de fin d'été.

C'est attractif en regroupant deux jours, le samedi et le dimanche. Ce ne sont donc pas des fainéants ! Il y en a un que j'apprécie bien, c'est la DDE en dérouté.

M. Grenier.- Qui est contre ?

Y a-t-il des abstentions ?

Merci.

Le suivi de ce dossier et de ces manifestations sera confié tout particulièrement à un membre de la commission qui est Sébastien Bonjour.

15. Demande de bourse Projet Jeunes

M. Grenier.- "Mlle Fontaine Marylène, gendarme, et Mlle Le Glevic Mélanie, gendarme adjoint volontaire, souhaitent participer à un raid 4L Trophy en février 2016.

Ce raid consiste à parcourir 6 000 km en traversant la France, l'Espagne, le Maroc et à acheminer du matériel scolaire.

Afin de préparer ce projet qui allie aventure sportive et projet humanitaire, Mlles Fontaine et Le Glevic ont mis en place un plan de sponsoring et sollicitent la Ville de Champagnole pour l'obtention d'une bourse projet jeunes.

Leur budget prévisionnel comprend des frais d'inscription, l'achat et la préparation du véhicule pour un montant de 8 900 €

La commission Jeunesse Événementiel réunie le mardi 16 juin 2015 propose d'attribuer une bourse d'un montant de 600 € sous réserve de la réalisation effective du projet en février 2016 et de sa présentation.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'octroi d'une bourse projet jeunes à Mlles Fontaine et Le Glevic pour un montant de 600 € dans les conditions fixées par la commission."

A un moment donné, on souhaitait qu'elles viennent nous présenter leur projet. Ceci n'a matériellement pas été possible. On versera cette bourse, si vous la leur accordez, après présentation d'un compte rendu de leur voyage au retour.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci pour elles.

HORS COMMISSION

16. Modification du nombre de conseillers délégués au CLSPD

M. le Maire.- "Le 17 octobre 2002, le Conseil municipal a approuvé la création d'un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Le Conseil municipal avait fixé, par délibération du 9 avril 2014, le nombre de conseillers municipaux présents dans cette instance à 7.

Il est proposé aux membres du conseil de faire passer ce nombre à 10 et d'intégrer

Messieurs David Dussouillez, premier adjoint délégué à la sécurité et au personnel, Clément Pernot, septième adjoint, ainsi que Jean-Louis Duprez, conseiller municipal dans la composition du CLSPD.

Les conseillers municipaux délégués dans cette instance seraient donc :

M. Guy Saillard, Maire, Président de droit

M. David Dussouillez,

M. Clément Pernot,

M. Jean-Yves Mathieu,

Mme Catherine Douard,

M. Pascal Grenier,

Mme Rahma Tbatou,

M. Joël Vuillemin,

Mme Catherine Guichardiere,

M. Jean-Louis Duprez.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur ce sujet."

On retrouve l'équilibre (quatre pour la majorité et un pour la minorité) que nous avons avant dans les autres commissions.

Mme Delacroix.- Sur la liste qu'on nous présente, il n'y a pas Monsieur Duprez.

M. le Maire.- C'était posé sur les tables. On en a discuté après. On avait un déséquilibre, on lui a donc demandé s'il pouvait y aller. Etant 9, on avait un rapport politique de 8/1, on passe à 8/2 qui est l'équilibre qu'on a à peu près dans les commissions.

Marianne, tu veux y venir aussi ?

Mme Ramé.- Oui.

M. le Maire.- Ce n'est pas limitatif, tu peux donc t'inscrire. Tu peux en faire partie en tant que groupe.

Je vous propose donc de rajouter Monsieur David Dussouillez, Monsieur Clément Pernot, Monsieur Jean-Louis Duprez et Madame Marianne Ramé.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

17. Modification des indemnités aux conseillers municipaux délégués

M. le Maire.- Une erreur s'était glissée pour les conseillers municipaux délégués. Pour l'indemnité brute, il est marqué 342,13 et majoration de chef-lieu de 15 %, donc 51,32, ce qui porte à 393,45.

Les conseillers municipaux délégués n'ont pas droit à la majoration de chef-lieu de canton de 15 %. Si vous tournez la page, c'est enlevé.

Rassurez-vous, les services de la mairie s'en étaient assurés avant qu'une première indemnité ne soit versée, ceci avait été rectifié mais nous devons l'approuver en Conseil municipal.

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

18. Modification des délégations du Conseil municipal au Maire

M. le Maire.- "Les délégations du Conseil municipal au Maire ont pour effet de pouvoir régler immédiatement, et, sans pour autant réunir les conseillers municipaux en séances publiques, un certain nombre d'affaires qui relèvent de la gestion administrative courante de la commune.

Le 16 avril dernier les conseillers ont délibéré sur ce point.

Il convient de modifier deux éléments concernant cette procédure.

La délibération des délégations du Conseil municipal au maire indiquera :

- l'alinéa 20, qui permet de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant, n'est pas délégué au maire.
- l'alinéa 4, qui concerne la passation des marchés, dispose que cette délégation s'applique uniquement pour ceux d'un montant inférieur à 90 000 € H.T. et pour ce qui est des avenants, à ceux d'un montant inférieur à 10 000 € H.T."

Y a-t-il des questions ?

Je mets au vote :

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

19. BP 2015 décision modificative n° 2

Mme Filippi.- "Le budget primitif étant un acte de prévision, il est régulièrement amendé par décision modificative, tout au long de l'année afin de compléter les prévisions inscrites.

Décision modificative n° 2/2015 Budget général (feuille 1)

Il s'agit d'une ouverture de crédit destinée à comptabiliser le remboursement anticipé (sans pénalité de remboursement anticipé) d'un emprunt souscrit au Crédit Mutuel (taux fixe 4.08 %) et la signature à venir d'un nouveau contrat à la Caisse d'Épargne (durée identique sur le capital restant dû et taux fixe de 1.51 %) dans le cadre de la gestion active du stock de dette (gain annuel 8 782 €).

Le capital restant dû renégocié doit faire l'objet d'une dépense et d'une recette au compte 166.

Décision modificative n° 2/2015 Budget restaurant municipal (feuille 2)

Une erreur de prénom dans le nom d'un débiteur (pour des factures de repas portés à

domicile) doit être rectifiée, il convient d'annuler les titres de recette émis en 2014 (émission d'un mandat à l'article 673) et de réémettre les titres de recette au nom correct (émission d'un titre de recette d'un montant identique à l'article 7066)

Les crédits inscrits au BP 2015 étant insuffisants, une ouverture de crédits de 920 € est nécessaire.

Décision modificative n° 2/2015 Régie municipale de production d'électricité (feuille 3)

L'excédent d'investissement reporté de 2014 a été inscrit par erreur dans la DM1 avec les restes à réaliser déduits.

Il manquait donc 19 183 € d'excédent d'investissement à intégrer dans le BP 2015.

La recette complémentaire de 19 183 € est affectée en dépenses imprévues pour 6 503 € et pour 12 680 € en travaux divers.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la décision modificative n° 2/2015."

M. le Maire.- Y a-t-il des questions ?

Mme Filippi.- Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

Questions diverses

M. le Maire.- On en arrive aux questions diverses. J'ai deux informations à vous donner.

Premièrement, je vous annonce le départ de Monsieur Emmanuel Caens, Directeur de l'école de musique et de l'harmonie, qui a demandé sa mutation et qui l'a obtenue pour la commune de Rèze dans la banlieue de Nantes, dans le 44.

Il est professeur de musique, il a donc informé ses collègues professeurs. Nous verrons donc pour envisager son remplacement en tant que directeur. Nous allons rechercher un directeur d'harmonie et de l'école de musique. Nous allons pallier à son départ et rebaucher quelqu'un, on ne peut pas se passer d'un directeur de l'harmonie et directeur de l'école de musique.

Ensuite, je tiens à apporter une précision sur un article paru samedi, il y a deux semaines, concernant le foyer André Socié. Il se trouve que vendredi, j'étais à l'inauguration d'un appareil, à l'hôpital, qui répare les tissus, qui accélère la cicatrisation. La personne du Progrès m'a alors demandé ce qui se passait au niveau du foyer du Mont Rivet. Je lui ai dit qu'il ne s'y passait rien, tout simplement parce que, pour l'instant, je ne sais pas le nombre de personnes que nous avons dans le foyer. Nous n'en avons pas discuté, en commission ou au CCAS, je ne sais donc pas.

Tout ce que je peux dire, et là, c'est une information que je peux donner, c'est que le jour de la fête des mères, lorsque nous avons mangé avec les personnes âgées du foyer, à l'Oppidum, j'ai invité les personnes qui étaient au foyer de la gare à aller visiter les appartements que nous rénovions au foyer André Socié. C'est la seule information que j'ai donnée, n'en ayant pas d'autres vu que nous n'en avons pas discuté, ni au Conseil d'administration, ni entre nous.

Sachez que je n'ai donné aucune autre information, sinon que la première tranche de travaux a été réceptionnée je ne sais plus quand, que la deuxième tranche sera réceptionnée tout début juillet. La troisième tranche sera réceptionnée en décembre.

Après, certains d'entre vous sont en droit de se poser des questions à la lecture de

l'article paru sur Le Progrès. Je ne polémique pas mais je tiens à faire une mise au point. Il a été écrit que le foyer de la gare fermait au 1^{er} septembre alors que personne n'en avait discuté, que le maire était bien embarrassé pour répondre. Je ne suis pas embarrassé mais, comme nous n'en avons pas parlé, je ne peux pas en parler. Il n'y a aucune décision de prise, je tiens donc à vous apporter cette précision quant à l'article mis sur le journal.

S'il y a des décisions qui s'imposent, je ne sais pas lesquelles, nous en discuterons au niveau des commissions et du CCAS. Je tiens à avoir la plus grande clarté avec vous sur ce sujet.

En plus, si on m'avait demandé combien il y a de résidents dans tel ou tel foyer, j'aurais forcément été très embarrassé pour répondre car je n'en savais rien. Je me suis donc renseigné pour le savoir.

Je ne sais pas s'il s'agit d'un piège mais cette personne ne m'a pas dit qu'il était en train d'écrire un article sur le sujet. La dame qui a témoigné, je l'ai su après, ne s'est pas fait que des amis au niveau des foyers des personnes âgées ! Et cette dame a également visité un appartement témoin au foyer André Socié, elle l'a trouvé très bien. C'est pour cette raison qu'il faut relativiser. Je ne tenais pas à en faire un cas d'école mais je tenais à vous apporter ces précisions. Je ne suis pas du tout embarrassé parce que je n'ai pas répondu à la question à laquelle je ne voulais pas répondre puisque nous n'en avons pas discuté. Et je ne connaissais ni les tenants, ni les aboutissants. Je ne vois pas pourquoi j'aurais répondu sur un sujet que je ne maîtrisais pas.

Voilà ce que je voulais vous apporter comme précision sur cette affaire.

Monsieur Leng.

M. Leng.- Merci pour ces précisions. Il est vrai que c'est une question qu'on se posait, cela fait plus d'un mois que des personnes nous posent des questions. On nous annonce la fermeture. Je n'en ai pas parlé lors du dernier Conseil municipal parce que je voulais avoir plus de précisions. Comme c'est paru dans la presse, je souhaitais intervenir à ce sujet pour comprendre car les Champagnolais se questionnent. Donc merci d'avoir répondu.

Je pense franchement que le foyer du Mont River a un intérêt pour les Champagnolais, en sachant que ce sont des foyers peu chers pour les personnes modestes qui ont de petites retraites.

M. le Maire.- On se réunira, on regardera avec le CCAS le potentiel de logements qu'il y a, c'est 54 au foyer André Socié, les demandes que nous avons, le nombre de personnes que nous avons, etc. On va se poser les bonnes questions au bon moment. Maintenant, je n'en sais strictement rien ! Je ne me suis pas posé la question, je ne savais même pas qui il y avait dedans.

M. Mathieu.- Vient de sortir un document édité par l'État, notamment par la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie qui vient de créer un portail www.pourlespersonnesagees.gouv dont le but est d'essayer de répondre aux familles des personnes sur toutes les questions qu'elles se posent au niveau de la perte d'autonomie, des problèmes de retraite, etc. Il est bien évident que la commune de Champagnole, au travers de son CCAS, a réfléchi sur ces questions d'organigramme sur son territoire du logement des seniors, cela fait même partie de nos priorités et ce serait mentir de dire que les différentes hypothèses ne sont pas étudiées.

Vous avez vu que nous avons terminé de rénover le foyer Socié. C'est à mon avis un de nos devoirs, comme vient de le dire notre maire, de faire visiter à l'ensemble de nos résidents ces nouveaux logements qui répondent aux exigences actuelles en matière de confort, en matière de sécurité, sanitaire et autres, avec ascenseur en matière d'accès aux personnes à mobilité réduite. Il y a donc tout un ensemble de critères, comme cela, qu'il faut prendre en compte aujourd'hui. Il y a aussi une évolution de notre démographie qui est importante. Il y a une modification du comportement des demandeurs et des familles. En dernier lieu, il y a, comme vous l'avez souligné, un problème financier qui est relativement lourd pour une famille qui a une personne âgée dont elle s'occupe, donc tant qu'elle peut rester à domicile, elle va aller au bout.

Ensuite, se pose la question d'aller dans un foyer-logement si la personne a une certaine indépendance. Le coût est peut-être de 600 ou 700 €. Si c'est dans un établissement médicalisé, on passe tout de suite à 2 000 €. Vous voyez donc qu'il n'y a pas qu'un problème de choix, il y a une réalité financière.

Ceci dit, nous veillons, sur nos foyers, à une organisation permettant l'accès uniquement pour les personnes autonomes. Il y a donc bien évidemment des procédures, un dossier d'inscription, ce qu'on appelle un "GIRage" où on demande aux personnes d'aller passer un examen neurologique, parce qu'il peut y avoir des handicaps physiques, mais il peut aussi y avoir des difficultés cognitives pour les différentes personnes qui habitent, et non seulement à l'entrée mais une fois que la personne y est puisque la situation de la santé de la personne peut évoluer.

Toutes ces choses nous amènent à réfléchir sur le devenir du logement des personnes âgées. Le territoire est structuré, vous avez Nozeroy, vous avez Vannoz, Equevillon et puis des projets peut-être sur l'hôpital, dans les années à venir, relativement importants. Il y aura peut-être un jour une maison familiale, donc une plus petite structure qui accueillera, autour d'une personne, six personnes âgées, par exemple. Il y a donc, aujourd'hui, une multiplicité d'offres qui peuvent être proposées sur le marché et nous devons réfléchir au devenir de nos structures.

Il est vrai que, dans le cadre du CCAS, nous avons effectivement évoqué différentes hypothèses mais c'est à l'étude, c'est un travail en cours sur lequel nous ne souhaitons pas communiquer. C'est pour cela que cet article est tombé. Il s'est plus attardé à une question de ressenti, de sentiment, alors que le problème de fond n'est pas du tout abordé. Comme le souligne Guy Saillard, la personne concernée, et il y avait en fait trois personnes, a visité les nouveaux logements et elle est maintenant tout à fait d'accord pour y aller. Il n'y a plus de difficulté de communication là-dessus.

Par contre, il faut savoir que c'est compliqué, pour une personne, d'apprendre qu'elle va devoir, un jour, déménager, et même dans un couple, imaginez qu'il y en ait un des deux qui disent qu'il va vendre la maison pour aller ailleurs, cela risque de créer une crise. On est dans le domaine du sentiment personnel et il est important de le respecter. Après, l'avenir, on y réfléchira et puis on l'étudiera.

Mme Guichardière.- Combien y a-t-il de personnes, en gros ?

M. Mathieu.- On a un peu moins de 100 personnes à Champagnole.

Mme Guichardière.- Sur les deux foyers ?

M. Mathieu.- Non, il y a 100 places.

M. le Maire.- Il y en a 30 à la gare.

M. Mathieu.- Il y en a 43 à Socié. On a un peu moins de 100 places mais, par contre, on n'a pas les candidats.

M. le Maire.- Il faudra poser les bonnes questions au bon moment et c'est encore prématuré. On a trois ailes de 16 au foyer André Socié, plus 6 logements dans le bâtiment central qui a été rénové, plus une aile de 16 qui est en travaux et une qui est en train de se vider. Ensuite, on a 30 personnes à la gare. Il faudra donc faire un bilan cet automne, pas maintenant. À quoi sert-il de savoir maintenant ce qui va se passer cet automne ? Je n'en sais strictement rien. On a nos 54 logements, on verra bien qui on aura, à cette époque, parce qu'on a aussi des personnes qui sont inscrites et qui attendent des places en EHPAD. Il faudra voir combien il y aura de logements d'occupés, combien il y a de demandes, et il faudra prendre des décisions, aussi bien humaines que financières, au bon moment. Mais parler de cela maintenant est tout à fait

prématuré. On n'a même pas fait chiffrer, pour savoir s'il y avait des travaux à faire au niveau électrique, etc., au foyer de la gare. Je ne vois donc pas comment on pourrait dire, maintenant, quoi que ce soit.

M. Leng.- Il n'y a pas de fumée sans feu. Il y a donc bien eu une réflexion même si, pour l'instant, elle ne peut pas être publique.

M. le Maire.- La réflexion est de se dire qu'il faudra se poser les bonnes questions aux bons moments, il n'y a aucune décision de prise.

M. Leng.- Je l'ai entendu.

M. Pernot.- Sur ce dossier, la première chose qu'il faut souligner, et je pense que tout le monde sera solidaire autour de cette table, c'est justement l'aspect malhonnête de l'article de presse qui a été proposé avec le mot, pour commencer l'article, de "indignation". Je crois que le Maire a donné les explications nécessaires pour discréditer complètement le journaliste qui s'est permis d'écrire ce... je n'ose même pas appeler ça un article, ce torchon, et je revendique la terminologie. Ce qui a choqué énormément de personnes dans la ville et j'ose espérer qu'ici, personnes ne cautionne des agissements de cette nature parce que, franchement, ils ne font pas honneur à leur noble métier en se laissant aller à des errements de cette nature.

La problématique des foyers est claire, nette et précise. Que veut dire l'expression "il n'y a pas de fumée sans feu" ? Cela veut dire qu'il y aurait le feu de dire qu'à un moment donné, il faut réfléchir peut-être un peu plus sérieusement sur la problématique des foyers et se poser les bonnes questions en disant qu'effectivement, aujourd'hui, il y a le foyer Socié qui est complètement rénové, qui est complètement adapté, qui offre des conditions humaines pour l'accueil de personnes, comme vous l'avez dit, dans des situations financières difficiles et qui sont des personnes qui doivent, normalement, être autonomes ? Parce qu'aujourd'hui, ce qu'on oublie dans le raisonnement, quand je vous entends, c'est que sur les 70 résidents actuels, combien sont réellement autonomes ? Parce qu'avant de soulever des questions de cette nature, il faut aller se renseigner, il faut analyser la situation et après, vous verrez la législation qui entoure cela, en sachant que le Maire va se retrouver en prison pour maltraitance si on continue dans cette direction, parce qu'il y a des personnes, aujourd'hui, qui sont dans un état d'autonomie qui, normalement, ne les autorise pas à être en maison.

On s'est battus, il y a plus d'un an, avec le fils d'une personnalité champagnolaise dont l'état de santé s'était complètement dégradé, et ce triste sire ne voulait pas récupérer son père pour de fausses raisons économiques. C'est pour cela que je m'emporte sur un sujet comme celui-ci parce qu'il est fondamental pour nous d'être très strict maintenant, aujourd'hui et demain, pour que le foyer reste un foyer-logements, qu'il accueille des personnes qui peuvent aller dans un foyer-logement mais pas plus. Après, il y a le système des EHPAD qui permet d'intégrer un système médicalisé où les gens sont accueillis avec des dispositifs qui leur permettent de vieillir dans les meilleures conditions malgré la nature de leur handicap.

Quand on est handicapé et qu'on est dans un foyer-logements, il faut admettre que ce n'est plus sa place. Encourager ce phénomène peut conduire à un certain nombre de problèmes, en particulier celui d'être accusé, demain, de maltraitance. C'est pour cela qu'au niveau du Conseil départemental, je serai particulièrement vigilant sur toutes ces questions de "GIRage" pour que les personnes qui sont dans cette situation, puisqu'à mon avis il faut qu'il y ait une autorité départementale qui chapeaute tout cela plutôt que des autorités municipales qui ne sont pas forcément prêtes parce qu'elles n'ont pas les personnels nécessaires et suffisants pour faire cela, donc que l'autorité départementale prenne les bonnes décisions pour affecter de manière obligatoire des personnes là où elles seront le mieux traitées, dignement pour leur vieillissement. Il y a en effet aujourd'hui un manque à ce niveau et nous vivons certaines aberrations.

Allez discuter avec Madame Claude Girardot qui est nouvellement retraitée, qui a donc

retrouvé sa liberté de parole, elle vous expliquera un certain nombre de choses avant de lancer au sein du Conseil municipal ce genre d'expression "il n'y a pas de fumée sans feu". Ce n'est pas une question de fumée, ce n'est pas une question de feu, il y a une question de responsabilité, savoir où on veut aller avec ce genre d'équipement, sachant aussi, et si je le dis avec vigueur aujourd'hui, je pense que c'est un équipement pour lequel nous devons avoir, à l'avenir, une réflexion au niveau de l'intercommunalité parce qu'aujourd'hui, en son sein, je crois qu'il y a une majorité de personnes extérieures à Champagnole d'origine, ce qui pose un autre problème puisque, aujourd'hui, ce sont des structures qui génèrent un déficit et qui sont portées uniquement par les Champagnolais. Là, je le dis en toute liberté et en toute confiance, la communauté de communes devra certainement se poser des questions pour savoir si, demain, en relation avec la mairie de Champagnole, elle ne doit pas prendre la gestion de ces équipements qui sont aujourd'hui des équipements, vu leur importance, de niveau intercommunal si on veut les remplir.

Par contre, il y a des expressions qu'il faut oublier. Il ne faut surtout pas attiser la polémique et vous pouvez aller interroger les personnes. Moi, ceux qui n'ont pas été scandalisés par cet article, je les plains mais je pense que le tout le monde a pu réagir normalement.

Je vous le dis, c'est un dossier où il va falloir se mettre autour de la table pour réfléchir intelligemment et trouver des solutions adaptées.

M. le Maire.- D'autant qu'on ne peut pas parler sous forme de boutade ou quoi que ce soit en parlant de fermeture alors qu'il y a du personnel titulaire municipal à l'intérieur. Il y a peut-être deux ou trois contractuels, sinon ce sont des titulaires. On ne va donc pas fermer du jour au lendemain un foyer, cela ne tient même pas debout d'en parler, c'est stupide, sachant qu'il y a du personnel titulaire dedans. Où les met-on ? Est-ce qu'on met 5 ATSEM par classe ?

Le début de la réflexion n'a pas eu lieu, on ne sait donc pas s'il faut avoir un ou deux foyers, quels sont les travaux à faire, etc. Il faut penser au personnel. C'est pour cela que je suis scandalisé par tout cela. Est-ce qu'on va leur dire que, du jour au lendemain, il reste chez eux ? Cela ne tient pas debout.

Il va donc falloir que nous ayons une profonde réflexion sur le devenir de ces deux foyers.

Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Mme Ramé.- Quelle est la date du prochain conseil ?

M. le Maire.- En septembre.

Mme Guichardière.- Est-ce que, maintenant, ce sera plutôt 19 heures ?

M. le Maire.- Non, nous avons avancé l'horaire exceptionnellement aujourd'hui car nous sommes mercredi, le jour des enfants. Ce sera 19 h 30.

Mme Ramé.- 19 heures était mieux.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 heures.

La Secrétaire de Séance,

Le Maire,

Ghislaine BENOIT

Guy SAILLARD